SNUipp - FSU
Hors de France

Compte rendu du CTP de l'AEFE
mardi 8 mars 2011

1. Carte des emplois 2011-2012

Pour l'année 2011, les moyens alloués à l'Agence par Bercy (Ministère du budget), ont été « sanctuarisés » et cette carte des emplois a donc été établie « à moyens constants ». Ce que l'AEFE a présenté comme une bonne nouvelle, dans un contexte de réduction des dépenses publiques, n'en est pas vraiment une puisque le réseau doit accroître son nombre d'élèves sans moyens supplémentaires. Plus grave encore, Bercy impose désormais à l'Agence un « plafond d'emplois », c'est-à-dire un nombre d'emplois de détachés qui ne peut plus augmenter. Même dans les établissements qui sont prêts à financer des postes de résidents à taux plein, il n'y a aucune possibilité de création supplémentaire, sauf à effectuer des glissements de postes.
C'est une rupture dans la politique de l'AEFE : la régularisation des TNR qui devait être une priorité, se retrouve en panne. Les établissements continuant d'embaucher des titulaires en contrats locaux pour assurer leur fonctionnement, le nombre de TNR va encore augmenter ! Dans le même temps, les postes d'expatriés continuent à être transformés en postes de résidents. Le jeu des chaises musicales (pour ouvrir ici, je ferme là) conduit à des suppressions sèches de postes de directeur d'école. Le SNUipp réaffirme la nécessité d'un poste de directeur du primaire dans chaque établissement, indépendamment du nombre de classe.
De plus, si le nombre d'emplois alloué à l'Agence reste constant, il faut rappeler que le Ministère de l'Education nationale est durement touché par les suppressions de postes. La situation devenant ingérable dans plusieurs académies, les refus de détachement risquent de se multiplier.
La directrice de l'Agence elle-même reconnaît qu'il sera difficile de tenir l'objectif de 50% d'enseignants titulaires dans le réseau dans un tel contexte budgétaire !

Carte des emplois 2011-2012 : 2ème phase

Pays	Villes	Etablissement	Fermetures		Ouvertures	
			Expatriés	Résidents	Expatriés	Résidents
Afrique subsaharienne						
Burkina Faso	Ouagadougou	L St Exupéry		1 adjoint		
Congo	Pointe-Noire	Lycée français Charlemagne			1 EMFE	1 adjoint
Guinée équatoriale	Malabo	Ecole française				1 adjoint
Tchad	N'Djamena	Lycée français Montaigne			1 EMFE	
Secteur Amérique Afrique australe						
Angola	Luanda	Lycée français Alioune-Blondin Bèye				2 adjoints
Equateur	Quito	Lycée La Condamine				1 adjoint
Mexique	Mexico	Section française du lycée franco-mexicain				3 adjoints
Seychelles	Victoria	Ecole française				1 adjoint

Secteur Maghreb Madagascar						
Madagascar	Antalaha	EPF		1 adjoint		
Madagascar	Majunga	Françoise Dolto	1 directeur	1 adjoint		
Madagascar	Manakara	EPF	1 directeur	1 adjoint		
Madagascar	Tuléar	Collège Etienne-de-Flacourt		1 adjoint		
Secteur Asie Moyen Orient						
Inde	New Delhi	Lycée français de Delhi		1 adjoint		
Qatar	Doha	Lycée Bonaparte		1 adjoint		
République de Corée	Séoul	Lycée français			1 directeur	
Secteur Europe						
Finlande	Helsinki	Ecole française	1 directeur			
Slovénie	Ljubljana	Ecole française				1 adjoint
Ukraine	Kiev	Collège français Anne-de-Kiev	1 directeur			1 adjoint
Total			**4**	**7**	**3**	**11**

Observations sur les suppressions/créations de postes

Afrique subsaharienne : 4 ouvertures, une fermeture

- **Burkina Faso :** suppression du poste à la demande de l'établissement en raison d'une baisse d'effectifs (-20 élèves) et d'un ratio de 16 titulaires pour 20 classes estimé suffisant par l'Agence.
- **Congo :** + 100 élèves en 2 ans à Pointe noire. Création d'un poste EMFE*
- **Guinée Equatoriale :** projet d'extension de l'établissement
- **Tchad :** 5% d'augmentation des effectifs par an. Création d'un poste EMFE*
- **Nigéria :** le SNUipp a rappelé la nécessité de créer des postes d'expatriés en raison des problèmes de recrutement dans l'établissement de Lagos liés aux conditions de vie difficile dans le pays.

**** doit faire l'objet d'un nouvel appel à candidature pour le recrutement expatriés 2011***

Amérique Afrique australe : Le redéploiement des postes au profit de l'Amérique du sud se confirme (effectifs en hausse et faible ratio de titulaires)

- **Luanda (Angola) :** 1 création, un glissement du 2nd degré → 1er degré

- **Equateur :** Glissement d'un poste second degré sur un poste premier degré dû à l'augmentation des effectifs dans le primaire.

- **Mexico :** 3 glissements de poste secondaire → primaire en raison d'une suppression progressive de la filière BTS. Ces postes doivent permettre de résidentialiser 3 titulaires non résidents.

- **Seychelles :** il y a actuellement 2 résidents pour 8 classes de primaire. L'établissement devrait passer à 10 classes l'an prochain. La mise en place de classes bilingues est également prévue.

Maghreb Madagascar :

- **Madagascar Antalaha et Manakara :** Déconventionnement et accord de partenariat avec

l'AEFE.

- **Madagascar Majunga** : Baisse d'effectif, « resserrement » de l'équipe de direction.

- **Madagascar Tuléar** : Glissement d'un poste 1er degré vers un poste 2nd degré si un poste se libère par mutation

Asie Moyen Orient :

- **New Delhi :** L'administration, en CCPLA, a refusé de recruter sur le poste vacant... l'agence le ferme en CTP. En fait, c'est le développement de la filière bilingue qui a conduit à la fermeture...

- **Corée :** L'établissement compte 447 élèves et fait l'objet d'un projet immobilier.

Europe :

- **Helsinki :** Baisse d'effectifs de 30%. Le poste de directeur est supprimé et la direction sera confiée l'an prochain à l'un des 4 adjoints résidents déjà sur place.

- **Slovénie :** développement de l'établissement, croissance des effectifs et volonté de dimi nuer le nombre de contrats précaires.

- **Ukraine :** transformation du poste de directeur expatrié en un poste de principal et création d'un poste de résident adjoint. L'établissement compte 11 classes pour 5 titulaires et a vocation à se développer.

Vote sur la carte scolaire : 5 contre (syndicats), 5 pour (administration)

2. **Situations particulières** (situation dans les pays en crise)

Tunisie : Le chef de secteur a effectué une mission sur place. Les conditions actuelles sont considérées comme normales dans les établissements. L'AEFE estime que l'intervention des psychologues à Tunis et dans le sud du pays a été utile. Les collègues sont restés en poste à l'exception de deux demandes de réintégration.

Egypte : La rentrée a eu lieu le 27 février. L'agence a dépêché une mission (secteur et secrétaire Général) afin de prendre la mesure des perturbations engendrées par la situation.

Lybie : les enseignants ont été rapatriés jusqu'à leur domicile ou à un lieu d'attache en France. Les élèves ont pu être scolarisés dans les écoles en France ou dans les établissements AEFE de la zone. La réouverture de l'établissement n'est pas envisagée pour le moment. Il reste des employés en contrat local sur place.
Les expatriés sont placés en situation d'appel spécial, 13 résidents sont « en congé » jusqu'au 31 mars. Malgré les crises précédentes, il n'existe toujours pas de cadre règlementaire concernant le rapatriement des résidents et l'Agence gère les situations « au coup par coup ».
La FSU demande la création d'un « protocole » concernant le rapatriement, la prise en charge et la réintégration des résidents en cas de crise afin de les aider à faire face aux difficultés immédiates auxquelles ils sont confrontés.

Côte d'Ivoire : La situation du pays ne connait aucune évolution. Le taux de fréquentation a diminué dans l'ensemble du réseau. L'AEFE manifeste sa volonté de maintenir les établissements ouverts, leur implantation étant relativement éloignée des quartiers où se déroulent les

manifestations.
Le SNUipp demande à l'AEFE de garantir des critères clairs et objectifs concernant les mesures de licenciement de titulaires envisagées en raison de la baisse sensible des effectifs au Groupe Scolaire Jacques Prévert.
Suite à la fermeture de deux établissements début janvier, le SNUipp demande que le calendrier de rattrapage des cours ne soit pas imposé de façon unilatérale mais organisé en concertation avec les enseignants.

Niger : L'établissement a été « mis en sécurité ». Des propositions sont faites pour améliorer la sécurité des personnels à l'extérieur de l'établissement, notamment mise à disposition d'agents de sécurité rémunérés par l'établissement.

4. Suivi de CTP

4. a ISVL et congé de maladie

Modification du décret 2002-22 concernant la suppression de la baisse de l'ISVL pendant les congés de maladie.
L'AEFE dit avoir relancé la Ministère des affaires étrangères à ce sujet : toujours pas de réponse !!! Le projet a été validé par le service financier mais n'est toujours pas signé par la tutelle ! Les personnels attendent depuis 4 ans...

4. b ISVL

Alors que le coût de la vie augmente partout, le Ministère des finances, comme celui des affaires étrangères, s'oppose à l'augmentation de l'enveloppe allouée à l'ISVL. L'AEFE reconnaît que le problème s'est généralisé à l'ensemble à l'ensemble du réseau. Elle a engagé une réflexion afin d'émettre des propositions.
La FSU fait remarquer qu'elle demande depuis plusieurs années une révision du système. Par ailleurs, nous ne comprenons pas pourquoi l'Etat s'oppose à l'augmentation d'une enveloppe qu'il ne finance plus qu'à hauteur des 3%, le reste étant supporté par les familles.

4. c Avantage familial

L'arrêté sur les nouveaux montants n'est sorti que le 16 février. Les résidents en charge de famille ont donc subit une perte entre la date de la rentrée et le 16 février.

Afin de compenser ces pertes, les établissements devront consentir une déduction d'un montant équivalent à cette perte sur les frais de scolarité du 3e trimestre.

Les collègues sont invités à nous signaler les éventuelles difficultés rencontrées, en particulier dans les établissements conventionnés.

Nous soulignons que le dispositif ne concernera pas les résidents dont les enfants ne sont pas scolarisés dans un établissement AEFE.

La FSU rappelle que les frais de première inscription ne sont toujours pas pris en compte dans le calcul de l'Avantage Familial. Par ailleurs, les frais annexes liés à la scolarité « grignotent » toujours davantage le forfait de 60 € hors Europe.

Une fois encore, au motif de restrictions budgétaires, les dossiers de l'ISVL et de l'avantage familial n'avancent pas. Pourtant, lorsqu'il s'agit de financer la mesure électoraliste de prise en charge des élèves du lycée, l'Etat s'en donne les moyens ! La FSU demande que les sommes dévolues à cette mesure soient redonnées aux bourses scolaires et aux personnels.

4. d Indemnité de changement de résidence

La FSU conteste l'interprétation juridique que fait l'AEFE pour refuser le versement de l'indemnité de changement de résidence (ICR) aux expatriés qui obtiennent un contrat de résident dans le même pays à l'issue de leur contrat.

5. Point sur le recrutement des résidents (postes vacants)

Sur 952 postes de résidents ouverts au recrutement en 2010, 86 (soit 9%) sont restés vacants (18 sur 373 au premier degré, soit 5%). Certains postes ne trouvent pas preneurs (pays difficiles ou discipline « rare » dans le second degré), d'autres n'ont pas été pourvus car déclarés vacants (saisie des dossiers de candidatures) trop tardivement. Ces postes sont « gelés » par l'agence.

La mise en place de la procédure informatique se poursuit et permet de raccourcir les délais de traitement administratif des dossiers.

Retour en France : La DRH évoque une soi-disant « règle » de recrutement des résidents : tout enseignant ayant réintégré la France devrait attendre 3 ans avant de solliciter un poste de résident.
Devant nos vives protestations, l'AEFE, embarrassée, n'est pas en mesure de confirmer l'existence de cette règle (qui ne s'impose que pour les demandes de poste d'expatriés). **Nous appelons les commissaires paritaires à nous signaler toute tentative de l'administration à exclure ou déclasser une candidature sous ce prétexte.**

Le SNUipp saisit l'Agence sur le problème des résidents qui se retrouvent sans rémunération entre la fin d'un contrat en hémisphère sud et le début d'un contrat en hémisphère nord. La DRH précise que seul un règlement au cas par cas est applicable. Nous invitons donc les collègues concernés à solliciter le SNUipp.

6. Evolution du réseau à Madagascar et au Maroc

- Madagascar : La restructuration du réseau aboutit à la fermeture progressive de la section lycée de Fianarantsoa, à la réduction des moyens humains sur Majunga, et au déconventionnement des écoles d'Antalaha et de Manakara. L'Agence annonce déjà que la fermeture du lycée de Diégo Suarez suivra.
Concernant ces deux dernières écoles, des accords de partenariat se substitueront aux conventions dès la rentrée prochaine. L'Agence ne financera plus qu'un poste de titulaire en détachement sur un contrat local, de façon dégressive sur 3 ans, les frais d'écolage augmentant peu à peu... **Le SNUipp dénonce le désengagement de l'Etat qui conduit à une dégradation du service public d'éducation dans des zones jugées économiquement peu rentables. Quid de l'égalité des chances et de la réussite pour tous les élèves ?**
Par ailleurs, l'AEFE nous assure que les collègues victimes de mesure de carte scolaire bénéficieront d'une priorité absolue au recrutement sur d'autres villes malgaches, mais il n'y a plus guère de postes disponibles sur Madagascar …
A Majunga, le SNUipp dénonce la suppression du poste de directeur.

- Maroc : Suite à l'annonce d'une décision de suppression de postes formulée par le SCAC au mépris des instances, la FSU contraint l'agence à s'expliquer sur ses intentions. L'AEFE reconnaît que la fermeture de 9 postes (dont 6 dans le premier degré) est « à l'étude ». Le devenir de ces postes sera examiné lors du prochain CTP, en juillet !. Un tour de passe-passe qui consiste à retarder l'annonce de ces fermetures pour éviter toute mobilisation.

7. Questions diverses

- **Nouvelles circulaires :**

Les circulaires proposées lors du dernier CTP (congés, obligation de terminer l'année scolaire pour les agents ayant atteint l'âge d'ouverture des droits) sont actuellement en cours d'examen par le service juridique.

- **Contrats locaux**

Le bilan des enquêtes sur les contrats-type, les règlements intérieurs et les grilles de salaire n'est pas finalisé mais sera présenté au prochain CTP. L'AEFE réaffirme au passage qu'un titulaire de l'Education nationale employé sur un contrat local doit avoir un salaire au moins équivalent à celui qu'il percevrait en France (si l'équilibre financier de l'établissement le permet …).

- **Situation des contrats locaux en Allemagne**

Une première réunion a eu lieu en novembre dernier, et une seconde est programmée. Il semble difficile d'harmoniser les pratiques salariales à l'échelle du pays, mais le poste manifeste la volonté de le faire sur Berlin.

- **Notation des TNR au Cambodge**

Les recrutés locaux ont une note (sur le modèle de la note administrative des résidents) arrêtée par le chef d'établissement sur proposition du directeur. Le SNUipp demande à ce qu'un représentant des personnels accompagne le collègue qui demande une révision de sa note.

- **Recrutement des résidents**

Le SNUipp fait rappeler à l'Agence le caractère prioritaire des candidatures de collègues résidents (en dehors des priorités énoncées par l'Agence dans la circulaire de rentrée) sur les collègues à recrutement différé.

- **Recrutement des PEGC**

Le recrutement sur poste en collège est bien ouvert aux PEGC. Le SNUipp demande que la signalisation sur le site de l'Agence soit pas plus explicite.

- **Réflexion sur le statut des résidents**

L'Agence n'envisage pas de modifier en profondeur le décret 2002-22. Il convient toutefois d rester vigilants pour qu'il ne soit pas, in fine, vidé de son sens : postes à profils écartant les vrais résidents des recrutements, non renouvellement de détachement …

- **Postes spécialisés ou directeurs résidents**

Le SNUipp réitère sa demande d'une compensation financière pour les résidents qui exercent les fonctions de directeurs, d'EMFE ou d'enseignant ASH et qui ne bénéficient pas des bonifications indiciaires versées en France.

- **Prime d'évaluation CM2 et CE1**

L'application informatique va être améliorée et devrait permettre un règlement en 2 à 3 mois après la saisie. 1370 indemnités ont été versées sur 191 établissements (46 n'avaient pas encore saisi les informations nécessaires à la mise en paiement).

- **Possibilité de passer le CAFIPEMF pour les collègues en poste en Espagne**

L'IEN effectuera un recensement des candidats en mai 2011 et prendra contact avec les inspections académiques pour connaître les dates des épreuves.
Les candidats devront s'inscrire avant septembre 2011.
Des contacts sont pris avec Toulouse (académie partenaires)

L'extension de ce dispositif à d'autres pays relève d'un accord avec le ministère de l'éducation nationale.

- **Fiscalité à Djibouti**

L'Ambassade a confirmé qu'une convention fiscale permettant aux agents de payer leurs impôts en France devrait enfin voir le jour …